

# Le coup d'état de 1851



*Monument de Neffiès  
Photo O. Rodriguez*

## Les événements à Neffiès

# Le coup d'état de 1851

## Les événements à Neffiès

par le collectif Hérault 1851 - 2001

---

Sur les événements qui se sont produits à Neffiès en décembre 1851, les archives départementales nous livrent deux sources d'information tirées des pièces du procès intenté aux inculpés en 1852 (FU5/19).

Les déclarations des plaignants (présentées dans l'enquête sous la dénomination « informations »), dont le récit du maire Enjalbert et de deux conseillers municipaux, Giscard et Villemagne.

Celles provenant des inculpés sous la dénomination « révélations ».

Les premières mettent l'accent sur l'atmosphère de ces journées bruit, désordre, port de symboles vestimentaires et sur les actes subversifs commis contre la municipalité.

Quant aux informations données par les inculpés, ce sont leurs réponses aux questions (« demandes ») du commissaire spécial, qui les interroge sur trois points :

- leur habillement,
- leur participation à l'insurrection,
- leur appartenance à une société secrète.

Ces bases étant posées, essayons de dresser la chronologie des événements survenus les 4 et 5 décembre 1851 dans notre village.

Le 4 décembre, c'est la Sainte Barbe, fête des mineurs, « *qui en général dure quatre jours mais cette année-là ne dura que deux* » (Alexis Agret).

Fête bruyante, voire inquiétante dans le contexte politique du moment. « *N'y eut-il pas grand bruit et grand tapage ?* », questionne le commissaire – « *J'entendis un grand bruit* » (Villaret) – « *Mon frère revenant du café de Jacques Pagès était tout effrayé* » (Enjalbert) – « *Le 4, jour de la Sainte Barbe, on chanta des chansons, on battit le tambour* » (Villemagne).

Mais en cette année 1851 elle revêt un caractère particulier : le costume de certains participants. « *J'ai vu une foule d'individus vêtus de rouge* » (Villemagne) – « *Je fus entouré par plusieurs individus coiffés de bonnets phrygiens et portant des ceintures rouges* » (Enjalbert).

Tous les inculpés nieront avoir adopté ce costume et avoir vu quiconque le porter. Mais à la question du commissaire : « *Quels étaient les individus qui portaient un bonnet phrygien et une ceinture rouge* », Villaret, un témoin et pour un temps inculpé, répondra : « *Il y en avait beaucoup et je ne saurais dire qui c'était* ».  
Demande : - *Et ceux qui portaient une ceinture rouge en sautoir ?*  
Réponse : - *Je n'en sais rien.*<sup>1</sup>

Ceinture rouge, écharpe en sautoir, cravate rouge, autant d'insignes des quarante-huitards. Mais le bonnet phrygien ? Il était à l'époque plutôt évité comme un mauvais

---

<sup>1</sup> Villaret

souvenir de 93. Pourquoi alors tant de bonnets phrygiens à Neffiès ?

Comme toute fête votive, la Sainte Barbe débute par une messe suivie de la farandole<sup>2</sup>, et pour rythmer la danse « *Jean Bouys l'étudiant, Antoine Mazet l'aubergiste et d'autres, avec Jacques Pagès, qui sait battre la caisse* » vont demander au maire le tambour municipal : « *Je m'adressai à ceux à qui j'avais prêté le tambour* » (Enjalbert), « *On dansa au son du fifre et du tambour, on tira même des coups de pistolets chargés à poudre* »<sup>3</sup>.

En ce 4 décembre, cette fête très connue attire les jeunes gens des villages voisins. Question du commissaire à Jean Alquié de Roujan. Réponse : « *Nous sommes allés à Neffiès à la fête de la Sainte Barbe* ».

Pour la suite, laissons la parole au maire Enjalbert : « *Dans la nuit (du 4 au 5) le rappel à la générale fut battu. Le lendemain 5, à 8 heures du matin, Jacques Pagès battait le rappel dans le village. Je le sommai de cesser, il ne tint aucun compte de ma sommation. Je me munis de mon écharpe et me rendis sur la place où je trouvai un rassemblement et m'adressant à ceux à qui j'avais prêté le tambour je le leur demandai et ils ne voulurent pas m'écouter. Pagès était déjà sur la place et l'ayant de nouveau sommé de rendre la caisse, il ne tint aucun compte de mes paroles.* »

Ce que Pagès nie : « *J'étais sur la place à battre la caisse, les mineurs dansaient, c'était leur fête. Dès que le maire m'enjoignit de cesser de battre, je le fis* ». Le maire, certainement indigné de cette résistance, se retire : « *... rendu à mon domicile...* ».

Sur la place, comme il est dit précédemment, se forme un rassemblement : « *Je me rendis sur la place où il y avait une grande réunion, on y discutait politique* » (Villaret) et celui qui anime les discussions, c'est Jean Bouys (dans différentes archives son nom est écrit Bouis, parfois Bonis).

### **Qui est Jean Bouys ?**

C'est un étudiant en droit de 24 ans, né à Neffiès le 15 octobre 1827, fils d'un riche propriétaire, Auguste Bouys, conseiller municipal écouté qui a épousé Marie Elisabeth Malavialle dont le père a été longtemps le maire du village. C'est une vieille famille de notables bien connue à Neffiès.

Mais comme en témoigne Giscard, conseiller municipal, « *le père et le fils n'avaient pas les mêmes opinions politiques, ce qui attristait le père* ». Jean Bouys est un bon orateur, reconnu au-delà du village (interrogatoire du 8 février 1852 de Joseph Guiraud, de Roujan : « *Jean Bouys de Neffiès était l'orateur de l'association* » et à Neffiès « *ce fut Jean Bouys qui prit la parole pour tous* » (Adrien Roudier).

Pour la plupart des inculpés et même pour le commissaire, il est « *Monsieur Jean Bouys* », terme de respect inattendu pour un si jeune homme.

Pour les prévenus, il est d'abord le chef. « *Jean Bouys était notre chef* » (Alexis Agret). Trésorier principal de la société philanthropique, « *il prêchait la fraternité* » (Simon Montagné), porteur du message messianique de cette République de 1848 dont l'un des symboles était les mains unies de la Fraternité.

Était-il socialiste et membre d'une société secrète, selon une rumeur qui se répandait dans Neffiès ? Nous n'en avons pas eu la preuve.

---

<sup>2</sup> Alexis Roudier

<sup>3</sup> Alexis Agret

Sur la place du village, c'est la dissolution de la Chambre (l'assemblée législative) décidée par Louis Napoléon Bonaparte, le 2 décembre, qui nourrit les discussions. Cette dissolution n'était-elle pas au maire (non élu mais nommé par le préfet représentant le gouvernement) sa légitimité, rendant alors possible de lui reprendre son pouvoir « *au nom du peuple souverain* » ?

La question du commissaire à l'un des prévenus (Alexis Roudier), décrit la scène : « *Etiez-vous de la manifestation lorsqu'on se transporta chez Monsieur le Maire au son du tambour et Monsieur Jean Bouys en tête pour lui déclarer que la Chambre étant dissoute, ses fonctions avaient cessé ?* »

E. Bousquet : « *Nous vîmes (sur la place) M Jean Bouys qui nous dit que la Chambre étant dissoute, le maire n'était plus rien, et nous allâmes avec lui le lui déclarer* ».

Déposition du maire Enjalbert : « *Rendu à mon domicile, les ci-après s'introduisirent chez moi. Jean Bouis accompagné de Alexis Agret cultivateur, Jean Vinas maréchal, Adrien Roudier cultivateur, Emilien Bousquet menuisier...* ». Antoine Mazet, aubergiste : « *Je restai sur le seuil pour empêcher la foule d'entrer* ». « *Comme tambour et battant la caisse* », j'étais derrière, précise J. Pagès.

Le groupe des opposants se rend à la mairie au son du tambour, suivi par la foule. « *Quand je me présentai à la mairie, la foule y était déjà entrée* » (Alexis Roudier).

Quelques instants après, arrive le maire. Nous pouvons imaginer l'affrontement : l'étudiant « socialiste », fort de ses convictions face à ce maire, homme d'âge mûr, riche, imbu du prestige de son mandat, à qui ce jeune homme s'adresse sur un ton inconcevable pour l'époque.

Le maire. - *Il me dit d'un ton hautain : vous êtes déchu de tout pouvoir. Je lui demandai de quel ordre ? Il répondit : « Le peuple est souverain. Je vous somme de venir à la mairie et de remettre les archives ». Je lui demandai une heure de temps pour réunir le conseil municipal. « Le temps est trop précieux, dit-il, je ne vous accorde qu'un quart d'heure. Je maîtrise en ce moment la population. le n'en serai pas maître plus tard ».* [Les phrases soulignées le sont dans le document].

Quelle lucidité et quel sens des responsabilités, dignes d'un leader expérimenté, conscient des exactions possibles de la part d'une foule déchaînée !

Le groupe des opposants se rend à la mairie au son du tambour, suivi de la foule. « *Quand je me présentai à la mairie, la foule y était déjà entrée* » (Alexis Roudier). Quelques instants après, arrive le maire avec « *quelques membres du conseil municipal* » et c'est la passation des pouvoirs. « *J'allai à la mairie, le recollement fut fait, j'obtins ma décharge, je laissai Jean Bouis et ses affidés maîtres de la mairie et dépositaires des clefs* ». (Déposition de M. Enjalbert, maire). « *Il fut fait un inventaire et M. Bouys Jean se chargea des clés de la mairie après avoir fait une décharge au maire qui cessa immédiatement ses fonctions* » (E. Bousquet).

Resté maître des lieux, le groupe entouré de la foule va-t-il nommer une commission municipale provisoire ? Sur ce point les archives sont muettes mais il a dû y avoir délibération puisque dans le microfilm ANF72587 on lit : « *Bousquet Emmanuel, désigné par les insurgés comme devant être maire* ».

Après cette victoire, la fête continue. « *Dans la soirée du 5 décembre après que M Jean Bouys se fut emparé de l'administration municipale, j'accompagnai la farandole et j'éclairai d'un flambeau de résine le fifre et le tambour* » (Pierre Rouzière).

« *Mais nous ne fîmes que le tour du village, la caisse était battue par Jacques Pagès* » (Antoine Mazet), car ce jour-là le général de Rostolan proclame l'Hérault en état de

siège et l'information a dû arriver au village dans la soirée.

Le lendemain 6 décembre, tout à Neffiès semble être revenu dans l'ordre antérieur, comme nous le fait pressentir Emmanuel Bousquet dans cette déclaration : « *Le maire cessa immédiatement ses fonctions (c'était le 5). Je pense cependant qu'il les reprit dès le lendemain* ».

## **Emmanuel Bousquet**



Portrait de BOUSQUET Emmanuel, demeurant à Neffiès, transporté en Algérie.

par Jules de Caudin

Puisqu'il nous reste dix jours avant d'aborder la tragédie du 16 décembre, arrêtons-nous sur cette figure d'Emmanuel Bousquet.

Il a 32 ans, fils de cultivateur, le maire et tous les inculpés le désignent comme menuisier alors qu'il se déclare cultivateur et que le commissaire parle du « *ci-devant menuisier actuellement agriculteur* ». Pourquoi l'a-t-on désigné comme maire, pourquoi pas Jean Bouys ? D'abord, Jean Bouys n'a que 24 ans, et si on s'en réfère aux textes, on ne peut être élu qu'à 25 ans.

Bousquet est certainement le plus instruit de tous les inculpés, comme en témoigne le style des lettres trouvées aux archives. Parmi les sept acteurs de la prise de pouvoir, deux sont illettrés : Agret et Roudier, deux autres chargés de famille : Mazet et Rouzière, ce dernier se déplaçant souvent. Bousquet, célibataire, est plus présent au village. Politiquement, bien qu'il proclame ne faire partie d'aucune association, il est abonné à

des journaux : « *je ne fais même pas partie de la société philanthropique, j'étais abonné aux journaux* », donc informé, et comme cela se pratiquait alors dans les clubs ou les cafés, en faisait-il la lecture à ses compatriotes illettrés ou impécunieux ? Le fait qu'il ait été menuisier nous fait penser à une culture professionnelle, peut-être celle des compagnons. L'enquête policière le jugera « *politiquement exalté* ». Parmi les inculpés, on le sent à la fois des leurs et différent.

Après ce 5 décembre agité mais sans violence qui semble avoir été surtout une opposition de classes, que sont devenus les insurgés ?

Rentrés chez eux, ont-ils repris leurs occupations comme Mazet l'aubergiste, ou Rouzière le charbonnier, qui se déplace souvent et sera arrêté à Montpellier ? Ont-ils fui, conscients des représailles possibles, dans les bois d'alentour, comme ce groupe de jeunes Roujanais ou comme Jean-Baptiste Huc, le seul fugitif de Neffiès que nous connaissons et dont « l'épopée » ne nous sera révélée que par la relation de sa fille, 30 ans après ?

En 1987, quand, à propos du monument élevé en 1902 (voir ci-après) nous nous entretenions des événements de 1851, Jean Fourmaux, alors âgé de plus de 80 ans, nous racontait qu'un de ses arrière-grands-oncles avait été caché dans la grange de Bouys (à environ un kilomètre du village).

Jean Bouys avait-il préparé des caches dans le domaine de ses parents ?

Après le 5 décembre, Jean Bouys disparaît. Où ? Rien qui puisse nous éclairer. Nous disposons seulement de la décision de la commission militaire datée du 11 mars 1852 « *La commission militaire, après avoir lu les pièces du dossier et en avoir délibéré, a rendu la décision suivante : « Le nommé Bonis Jean, étudiant en droit, est renvoyé devant les Conseils de guerre comme ayant pris part à l'insurrection.*

*2<sup>ème</sup> catégorie : Plus coupable, mauvaise moralité politique, agitateur et exciteur principal de la commune comme chef - insurrection - société secrète - chef de bande qui s'est emparé de la mairie ».* En marge, on lit : *CONTUMAX*

En fuite, il sera gracié en décembre 1852, « *autorisé à rentrer dans ses foyers* ». Son nom réapparaît en 1858 dans une liste d'individus dangereux qui ont été graciés. On lit : « *Commune de Neffiès*

*N° 30 Bouis Jean, étudiant en droit, condamné Algérie plus, gracié le 29 X<sup>bre</sup> 1852 avec ce commentaire : 'jeune homme de famille, meneur habile, c'est lui qui recrutait les soldats de la démagogie, orateur a fuit lorsqu'il a fallu payer sa dette. Habite Paris' ».*

### **La mort du mineur Bernard Granier**

Quand apparemment Neffiès semble avoir retrouvé son calme, le drame éclate au matin du 16 décembre : Bernard Granier, mineur, âgé de 32 ans, est abattu par la colonne mobile. « *Tué par les soldats de Bonaparte* ». Attestation du maire, en 1881, pour que les deux filles de la victime obtiennent une pension.

Bernard Granier, d'après l'acte de décès, aurait donc été trouvé mort à 7 heures du matin à la Costille (tènement sur la pente du village). Il s'agit du chemin, tout au moins de la direction que pouvait emprunter un mineur se rendant à la mine du Bousquet.

Alors que nous connaissons le déroulement d'un événement semblable à Roujan, le 17 décembre 1851 : « *Nous allâmes dîner aux plâtrières de Roujan. Après dîner les militaires nous poursuivant, Jules Rocairol fut tué pour ne s'être pas rendu, les trois autres furent pris...* » (témoignage de Jean Alquié de Roujan ; jusqu'à ce jour nous n'avons pas trouvé de précisions ni sur les raisons, ni sur les circonstances éclairant la mort de Bernard Granier. L'acte de décès daté du 17 décembre est muet sur ces points. Sa femme étant décédée en mars 1852 après avoir donné le jour à une fillette, aucun proche n'a pu ultérieurement témoigner comme ce fut le cas pour J.B. Huc.

En revanche, c'est dans la délibération municipale du 18 décembre 1851 que nous pouvons deviner en filigrane les réactions de la population, vu l'affolement que traduit le texte. Imaginons la douleur et la colère des mineurs dont l'un des leurs vient d'être abattu, celle aussi de ces villageois qui 12 jours auparavant dansaient avec la victime et qui s'étaient dressés contre le pouvoir municipal.

La réunion du conseil municipal du 18 a été autorisée, vu *l'urgence*, le 17, par le sous-préfet de Béziers. C'est donc le 16 que la maire dut affronter les réactions violentes de la population et qu'il demanda au sous-préfet de réunir en urgence le Conseil afin de déposer une demande pour que l'on nomme pour 6 mois un commissaire spécial.

Le commissaire sera installé le 5 janvier 1852. Il y aura à cette époque à Neffiès, et pendant plusieurs mois :

- les soldats de la colonne mobile nourris par l'aubergiste aux frais de la municipalité ;
- les gendarmes qui comme partout font leur ronde matin et soir ;
- et le commissaire spécial jusqu'en 1853.

## ***Répression et procès***

Les arrestations vont commencer. Elles s'accroîtront après le plébiscite du 20-21 décembre 1851.

Le 24 décembre 1851, Rouzière, qui se déplace pour son travail, est mis en prison à Montpellier, puis transféré à Pézenas le 6 janvier.

C'est aussi le 6 janvier que Mazet sera arrêté. Bousquet le sera le 17.

Nous n'avons pas les dates exactes pour les autres inculpés, mais tous seront interrogés à Pézenas par le commissaire spécial, assisté d'un greffier, le 30 janvier 1852 à 1 heure de l'après-midi, et le 31 à 7 heures du matin. Ils passeront devant la commission militaire à Béziers qui statue sur dossier, le 3 et le 11 mars 1852.

Certains dont le dossier est vide (Armand, Alexis Roudier, Villaret) ou ne contient que quelques appréciations sur leur moralité (Bec, Montagné), seront relaxés dans le courant du mois de mars 1852. Ils auront fait entre quelques jours et deux mois de prison.

D'autres, désignés pour Afrique plus (Roudier, Pagès) ou Afrique moins, seront embarqués à Cette (Sète) sur le *Requin*, le 25 avril 1852 (Agret, Bousquet, Mazet, Pagès, Roudier, Rouzière). Ils seront internés à la forteresse militaire de Bône, où faute de soins ils seront atteints par les fièvres (Mazet, Roudier, Rouzière). Il ne semble pas que les *transportés*<sup>4</sup> de Neffiès aient eu, comme beaucoup d'autres, à participer à des travaux agricoles.

## ***Mesures de grâce et amnistie***

Les « transportés » reviendront d'Afrique dans les deux ans. Mazet le 26 février 1853 (sa grâce est du 3 février 1853) et Rouzière le 21 janvier 1853, gracié le 2 décembre 1852. Pour tous les deux nous avons trouvé aux archives nationales leur passeport gratuit signé par le commandant de Bône et pour Mazet un certificat de ce commandant attestant sa conduite irréprochable (Bône, le 9 novembre 1852).

Quant à Roudier Adrien (dont le prénom officiel est Antoine) il dépose une demande de grâce à Pézenas le 13 avril 1852 (avant son départ pour l'Afrique) où il fait son *mea-culpa*, puis une autre demande à Bône (non datée), signée par le commandant de la place, et dans le même dossier, sur une feuille récapitulant diverses demandes de grâce, on lit :

*Roudier Adrien, condamné à Algérie plus, affilié, insurrection.* Il appartient à une famille très estimée et influente à Neffiès. Les parents ont de la fortune. On affirme qu'il est revenu lui-même à de meilleurs sentiments. Susceptible d'être gracié sauf la surveillance. Il a bénéficié d'une remise de peine.

Nous avons trouvé d'autres demandes dans les archives de l'Hérault de lui-même et d'autres, faites en sa faveur par son épouse, le maire, le curé, pour lever la surveillance dont il était l'objet, considérée comme assez contraignante puisqu'il lui fallait se rendre à la gendarmerie de Roujan tous les mois.

Nous avons aussi trouvé une demande de levée de surveillance pour :

- Rouzière (motif, nombreux déplacements : « *cette surveillance dans ma position d'ouvrier charbonnier m'est fort préjudiciable* »),
- pour Vinas (Vinais) gêné par les obligations de son métier de maréchal-

---

<sup>4</sup> Terme utilisé à l'époque pour les condamnés à la déportation en Algérie ou en Guyane.

- ferrant,
- pour Bec (les mines de Neffiès étant inondées, il doit chercher du travail ailleurs).

Si le ton des demandes de grâce de certains nous étonnent par leur style à la fois ampoulé et servile, avec une redondance de termes obséquieux... et à la gloire de l'Empereur, en revanche, Roudier et Bousquet se contentent de recopier une lettre modèle : « *Toute personne condamnée pour délit politique et qui adresse au gouvernement une soumission peut et doit obtenir grâce entière si elle a donné par une sage conduite des preuves non équivoques d'un sincère repentir* » (lettre de Bousquet). « *Tout condamné politique soumis à la surveillance de la police (...) cette mesure doit par conséquent être temporaire et cesser du moment que le surveillé a donné des preuves irrévocables d'attachement de fidélité et de dévouement au gouvernement établi* » (lettre de Roudier).

Que ce soit par lettre personnelle ou lettre type, les solliciteurs affirment renoncer à leurs opinions antérieures. Vinais : « *Renonçant à mes engagements politiques du passé je jure fidélité à votre majesté* ». « *Je m'engage à ne plus m'occuper des affaires politiques et d'être toujours soumis à l'empire* » (Rouzière); « *Je renonce pour toujours aux luttes des partis et reconnais pour seul légitime le gouvernement et la dynastie de l'Empereur Napoléon III* » (Bousquet).

Chez aucun des graciés nous n'avons trouvé l'équivalent de « et si c'était à refaire je referai ce chemin ». Il y avait pourtant l'exemple de Barbés (Aude), de Blanqui..., plusieurs fois emprisonnés et qui, libérés, brandissaient toujours leur drapeau. Mais demander une grâce, n'est-ce pas se reconnaître coupable et donc avoir mérité une punition comme l'atteste la lettre de Roudier : « *...persuadé d'avance que vos bonnes intentions n'ont jamais été en défaut et que dans un but de sûreté générale vous avez dû ordonner la transportation* », comme d'ailleurs le conseil municipal de Neffiès qui approuve les mesures de répression prises par le prince Louis Napoléon Bonaparte, président de la République, pour le maintien de l'ordre...

Il semble que pour les Républicains de 1851, ce ne soient pas tant les sanctions qui aient déterminé le renoncement à leur idéal, que le désaveu de leur action par le vote massif du peuple en faveur de Napoléon III.

Lazare Bec : « *Veillez recevoir l'assurance de mon entier dévouement au gouvernement que la France s'est donné* ».

Pierre Rouzière : « *La classe ouvrière, n'est-ce pas elle qui a acclamé avec le plus de bonheur et d'enthousiasme l'Empereur Napoléon III ? N'est-ce pas elle qui sera le plus ferme soutien de son trône et de sa dynastie ?* ».

L'idéal des hommes de 1851 a été nié massivement par l'opinion publique et par le suffrage universel qui a réclamé l'Empire, et à Neffiès comme dans la majorité des communes de l'Hérault, le conseil municipal avait demandé l'Empire. Si au fond d'eux-mêmes certains gardaient leurs convictions, leur opposition ne pouvait être que passive, occulte. Leurs sentiments républicains ne purent se manifester sur le plan municipal qu'après la consolidation de la République en 1879 où ceux qui vivaient encore purent reprendre une activité politique. Nous vîmes alors dans les délibérations municipales paraître le nom d'Emmanuel Bousquet, tantôt sur la liste des répartiteurs ou sur celle des conseillers municipaux.

Puis leurs enfants relevèrent le flambeau, tels les fils d'Antoine Mazet, dont l'un deux, Dominique, fut conseiller municipal puis maire en 1910, voie que suivront aussi ses descendants.

En 1858, après l'attentat d'Orsini, les arrestations et les surveillances se renforcent. Police et gendarmerie examinent les cas des inculpés de 1851 toujours suspects et certains encore sous surveillance.

Nous avons déjà examiné le cas de J. Bouys.

Agret, Bousquet, Mazet, Montagné, Roudier, Rouzière, bénéficient d'une appréciation favorable : « *bonne attitude, bonne conduite, paraît corrigé* ». Mais pour Bec, Pagès, Vinas, c'est : « *attitude douteuse, homme d'action...* ». Pagès pourrait même « *être dangereux dans un moment donné* » ainsi que Vinas.

Malgré la loi d'amnistie de 1859, l'empire maintient sa vigilance. Dans une lettre de demande de pension de 1881, Bousquet écrit : « *J'ai été mis sous la surveillance en France pendant dix ans* ». Or il avait sollicité une grâce quelques mois après son retour d'Algérie (6 mai 1853), mais le sous-préfet s'y était montré très opposé : « *individu très exalté dans ses opinions démagogiques* ». Bien qu'en 1853 son attitude fût « *bonne* » et qu'il parût « *corrigé* », la surveillance se poursuivra jusqu'en 1862, début de l'Empire libéral.

### ***L'hommage de la République à ses défenseurs***

Le 30 juillet 1881, la III<sup>ème</sup> République vote la loi de réparation nationale qui indemnise les victimes du coup d'Etat, à condition d'avoir déposé un dossier avant la date limite du 31 janvier 1882.

A cette date, sont déjà décédés :

- Armand, le 19 mai 1861,
- Agret, le 2 avril 1871,
- Villaret, le 4 novembre 1872,
- Rouzière, le 21 juin 1874,
- Mazet, le 14 novembre 1879.

Les autres pourront bénéficier eux-mêmes de cette pension :

- Roudier Antoine, 900 F, décédé le 17 novembre 1886 ;
- Montagné Simon, 200 F, décédé le 25 mai 1897 ;
- Bousquet Emmanuel, 800 F, décédé le 6 août 1904 ;
- Pagès Jean-Jacques, 900 F, la percevra à Montpellier ;
- Bec Lazare, 400 F, la percevra à Graissessac ;
- Vinais Jean-Pierre, 300 F, la percevra à Thézan les Béziers.

Pour ceux qui sont décédés, la moitié de la pension sera versée à leur veuve ou à leurs enfants :

- Huc Marie, Veuve Rouzière, 600 F ;
- Rouzière Marie, Veuve Mazet, 600 F ;
- Granier Clara (fe. Griffé), 600 F à Bédarieux ;
- Granier Martine (fe. Roussillon), 600 F à Bédarieux ;
- Huc Germaine (fe. Barbezier), 100 F à Mèze.

Le dernier survivant, Emmanuel Bousquet, âgé de 85 ans, pourra même assister le 17 décembre 1902 à l'inauguration du monument du village aux victimes du coup d'Etat.

### ***Le monument à Bernard Granier***



Inauguration du monument de Neffies en 1902 (archives privées de Christiane Clerque)

C'est en 1901 qu'une délibération municipale décide d'élever un monument aux victimes du coup d'Etat de 1852 (sic)<sup>5</sup> votant un crédit de 300 F auquel s'ajoutera la subvention de 150 F du Conseil Général et d'un supplément de 115 F pour un musicien venu de Montpellier. Son inauguration par M. Emilien Sauris, maire, aura lieu le 14 décembre 1902.

Dans les années 1986-87, quand, intrigués par cette pyramide anonyme à l'entrée du village (l'inscription en avait disparu) qui

toutefois ressemblait à celle de Roujan encore identifiable, nous avons interrogé les Neffissois de souche du voisinage, aucun ne put nous renseigner, comme si la mémoire de ces événements avait été occultée.

C'est monsieur Jean Fourmaux, cité plus haut, qui se souvenant de l'inscription disparue, nous permit d'effectuer quelques recherches et de retrouver dans les archives municipales le souvenir de Bernard Granier et des événements consécutifs.

Le Conseil municipal unanime, suite à cette « redécouverte », vota un crédit de 2000 F pour apposer deux plaques « *A la mémoire de Bernard Granier, victime du coup d'Etat de 1851* ». L'inauguration en fut faite le 11 novembre 1988 en présence du maire, M. Carrière, sans que le discours du premier adjoint, M. Coiffier, puisse lui associer les autres victimes du coup d'Etat dont l'histoire nous était encore inconnue. C'est le cent cinquantième qui, remettant au premier plan notre intérêt pour ces événements, nous incita à consulter les archives départementales et nationales.

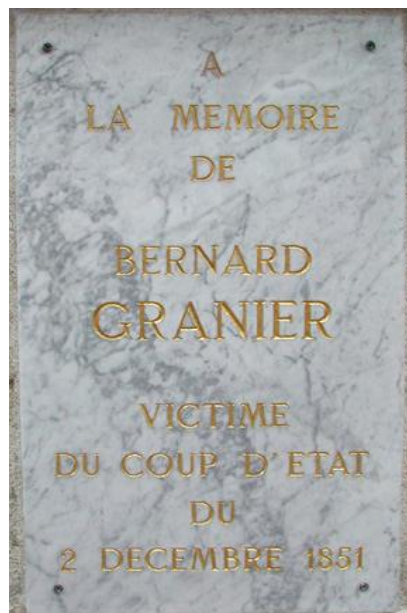


Photo O. Rodriguez

<sup>5</sup> Cette confusion, 1852 pour 1851, nous la trouvons à Neffies, mais aussi sur le monument de Roujan. Les victimes gardaient-elles surtout en mémoire cette année 1852 où eurent lieu les incarcérations et où furent prises les sanctions ?

Le monument fut rénové en 2001 et deux nouvelles plaques furent apposées :

- Aux Républicains de Neffiès victimes du coup d'état de 1851 qui ont lutté pour le droit, la justice, la liberté 1851 – 2001
- La liste des victimes du coup d'état de 1851 de Neffiès



Photos O. Rodriguez



Bernard Granier abattu le 16 décembre 1851

Transportés en Algérie

AGRET Alexis  
BOUSQUET Emmanuel  
BOUIS Jean Contumace  
MAZET Antoine  
PAGÈS Jean-Jacques  
ROUDIÈRE Adrien  
ROUZIÈRES Pierre

Emprisonnés

ARMAND Noël  
BEC Lazare  
HUC Jean-Baptiste  
MONTAGNE Simon  
ROUDIÈRE Alexis  
VILLARET Jean Pierre  
VINAÏS Jean

Le 11 novembre 2001 eut lieu l'inauguration par le Maire J. M. Guillhaumon.



Photo J. Piacère